





**DEMANDE D'INDICATIF PERSONNEL  
(OU REUTILISATION D'UN INDICATIF ATTRIBUE)  
PAGE 2/2**



Avant de transmettre sa demande, le demandeur doit s'assurer de la compatibilité de l'installation de sa station avec les installations radioélectriques à proximité et respecter les règles d'urbanisme imposées par les collectivités (ex: site classé, règlement de copropriété, etc.), voir aussi les obligations indiquées sur le code de l'urbanisme.

### Engagement

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) .....certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements décrits ci-dessus et m'engage à acquitter la taxe annuelle prévue par la loi de finances rectificative pour 1991 (article 40).

Fait à....., le.....  
(si le demandeur est mineur)  
Signature du représentant légal

Fait à....., le.....  
(le demandeur)  
Signature

### Constitution de votre dossier

- un chèque ou d'un mandat cash de 46 € établi à l'ordre de "**REGIE RECETTES MEFI MAISONS-ALFORT**"
- la copie de votre certificat d'opérateur
- un justificatif d'identité (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du livret de famille).

Cette demande dûment remplie doit être retournée accompagnée des documents demandés à :

**AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES - Service REGIE  
78 avenue du général de Gaulle - 94704 MAISONS-ALFORT CEDEX**

*Pour toutes questions relatives à la gestion des indicatifs, veuillez contacter le Pôle de Saint Dié au : 03.29.42.20.74*

Les informations recueillies dans le cadre du présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des indicatifs et des certificats des services d'amateur par l'ANFR. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au Pôle de Saint Dié de l'ANFR dont les coordonnées téléphoniques sont mentionnées ci-dessus et dont l'adresse électronique est la suivante [amat@anfr.fr](mailto:amat@anfr.fr)